

## SPÉCIAL NÉGO SUR LES SALAIRES

### AU SUJET DES ÉCARTS SALARIAUX

Dans le cadre des négociations de notre convention collective, le SPUL demande, au chapitre des salaires, la parité avec nos collègues de l'Université de Montréal et de l'Université de Sherbrooke, ce que refuse catégoriquement l'Employeur. Comme nous l'avons mentionné dans le *SPULTIN* de septembre 2008, Vol. 19, n° 3, l'écart actuel entre nos salaires et celui des professeures et professeurs de ces universités québécoises est d'environ 6%, comme l'illustre le tableau ci-contre présentant les échelles salariales en cours pour les professeures et professeurs adjoints de l'Université Laval et de l'Université de Montréal de l'échelon 8 (la majorité des professeures et professeurs engagés au rang d'adjoint commence leur carrière à l'échelon 8 ou plus) à l'échelon 21 (qui représente l'échelon le plus élevé pour les professeures et professeurs adjoints à l'Université de Montréal). On peut constater que l'écart salarial dépasse même 6% pour les échelons 14 à 19. La même comparaison avec les échelles de l'Université de Sherbrooke montre des écarts variant entre 4% et 6,5%.

Échelon	Laval	Montréal	Écart %
8	66 004	68 664	4,0
9	67 127	70 156	4,5
10	68 268	71 652	5,0
11	69 428	73 146	5,4
12	70 610	74 640	5,7
13	71 811	76 134	6,0
14	73 030	77 627	6,3
15	74 272	79 119	6,5
16	75 535	80 409	6,5
17	76 818	81 696	6,4
18	78 124	82 984	6,2
19	79 454	84 276	6,1
20	80 804	85 563	5,9
21	82 176	86 848	5,7

Voici le lien qui vous permettra de comparer l'ensemble des échelles salariales des professeures et professeurs de l'Université Laval avec celles de nos collègues de l'Université de Montréal à l'heure actuelle :

<http://www.spul.ulaval.ca/nego/tableaux.php>

### QUID DE LA NÉGOCIATION ACTUELLE

L'Employeur offre une augmentation de 3% au 1<sup>er</sup> juin 2008, ce qui représente une augmentation de la masse salariale d'environ 3,4 millions \$. Cette offre est cependant assujettie à un retrait de 10 postes du plancher d'emploi, qui chuterait à 1180, et à une diminution des montants versés au Fonds de

Il faut  
montrer à  
l'Employeur  
que les  
professeures  
et professeurs  
de  
l'Université  
Laval sont  
déterminés à  
obtenir la re-  
connaissance  
qui leur est  
due.

## Le temps des discussions est pour l'instant terminé.

soutien aux activités académiques prévus au deuxième alinéa de la clause 3.5.05 de notre convention collective. Les 10 postes retranchés au plancher d'emploi représentent des économies récurrentes d'environ 1,12 millions \$ qui s'ajoutent aux 400 000 \$ d'économie, également récurrentes, engendrées par la modification de la clause 3.5.05, pour un total de 1,52 millions \$. Dans ces conditions, l'augmentation salariale de 3 % offerte par l'Employeur au 1<sup>er</sup> juin 2008 occasionnerait un débours d'environ 1,9 millions \$, soit une augmentation de 1,65 % de la masse salariale. Si l'on tient compte des économies d'échelle que généreront les départs à la retraite au cours de l'année qui vient, il y a fort à parier que le coût des timides augmentations proposées par l'Employeur sera minime, même en tenant compte de l'avancement d'échelon. Pour les années subséquentes, l'Employeur offre 2,5 % pour 2009-2010, puis les augmentations consenties selon les paramètres de la politique salariale du gouvernement du Québec. Tout cela dans un contexte de financement à la hausse de l'enseignement supérieur, la subvention de fonctionnement de l'Université Laval étant passée de 302 millions \$ en 2005-2006 à près de 340 millions \$ en 2007-2008. Et environ 16 millions \$ additionnels devraient s'ajouter pour l'année qui vient, conséquence du transfert aux provinces de sommes additionnelles pour l'en-

seignement supérieur et d'un réinvestissement récurrent du gouvernement du Québec en éducation.

### CONCLUSION

Les augmentations salariales proposées par l'Employeur ne permettent pas de combler l'écart avec nos collègues de Montréal et de Sherbrooke. Qui plus est, l'Employeur utilise de nouveau la suicidaire approche de troquer du salaire contre une baisse du plancher d'emploi. Le SPUL est, quant à lui, convaincu qu'il faut des collègues additionnels et, pour en attirer, des conditions de travail concurrentielles.

Combien de temps faudra-t-il à l'administration de l'Université Laval pour comprendre que notre université ne peut fonctionner sans professeures et professeurs, et qu'on ne peut recruter et retenir les meilleures et les meilleurs sans des salaires et des conditions de travail comparables à ceux des « grandes » universités québécoises?

Le temps des discussions est pour l'instant terminé. Il faut montrer à l'Employeur que les professeures et professeurs de l'Université Laval sont déterminés à obtenir la reconnaissance qui leur est due.

Ce document est imprimé sur du papier 100 % recyclé.

Le **SPULTIN** est publié par le Comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval

John G. Kingma, PRÉSIDENT

Marcel R. Boulay, TRÉSORIER

Christiane Kègle, VICE-PRÉSIDENTE

Yves Lacouture, SECRÉTAIRE

Louise Mathieu, VICE-PRÉSIDENTE

Christian Vadeboncoeur, VICE-PRÉSIDENT

#### Le SPUL

**Plus de 30 ans de collégialité,  
de solidarité et d'équité**

Pavillon Alphonse-Desjardins  
2325, rue de l'Université, bureau 3339  
Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : 656-2955

Télécopieur : 656-5377

Courriel : [spul@spul.ulaval.ca](mailto:spul@spul.ulaval.ca)

Sur la toile : [www.spul.ulaval.ca](http://www.spul.ulaval.ca)

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30